

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

Catégories d'animaux	Equivalence UGB
bovins de plus de deux ans	1 UGB
bovins de six mois à deux ans	0,6 UGB
équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses)	1 UGB
brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an Les ovins retenus sont ceux déclarés à l'aide aux ovins et caprins, et correctement identifiés individuellement. (pour les exploitants non éligibles, seuls les brebis/chèvres ayant mis bas au moins une fois ou âgées d'au moins un an présentes sur l'exploitation pendant au moins 30 jours consécutifs incluant le 31 mars 2010).	0,15 UGB
chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an	0,15 UGB
lamas âgés d'au moins deux ans	0,45 UGB
alpagas âgés d'au moins deux ans	0,3 UGB
cerfs et biches âgés d'au moins deux ans	0,33 UGB
daims et daines âgés d'au moins deux ans	0,17 UGB

Méthode de calcul du chargement

Le chargement correspond au calcul de la charge animale par unité de surface (en hectare).

Chargement instantané (en UGB/ha) = Charge animale (en UGB) / Surface pâturée (en ha)

Le chargement instantané correspond à la charge animale par unité de surface à un moment donné.

La somme des chargements instantanés de l'année, pondérée par la durée du pâturage donne ce que l'on peut appeler le chargement moyen :

$$\text{Chargement moyen (en UGB/ha/an)} = \frac{\text{Charge animale (en UGB)} \times \text{Durée du pâturage (en jour)}}{\text{Surface pâturée (en ha)} \times 365}$$